

Les Infos de Base

mercredi 20 janvier 2010
volume 13, numéro 3
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 20 janvier 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et entrées en vigueur au 21 janvier 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 janvier 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 20 janvier 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 2 du 16 janvier 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 52 du 30 décembre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 51 du 26 décembre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 9 décembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 9 décembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2009.

Dans son édition de janvier, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 628 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les mines, L.R.Q., c. **M-13.1**, aa. 1, 8, 10, 157, 158, 160, 161, 164, intitulé de la section XI du chapitre III, 165, 166, 166.1, 167, 169, 169.1, 169.2, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 186, 190, intitulé de la section XIII du chapitre III, 193, 194, 194.1, 194.2, 195, 198, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 207.1, 213.3, 267, 279, 281, 289, 304, 306, 310, 313.

Loi modifiant la Loi sur les mines et la Loi sur les terres du domaine public, L.Q. 1998, c. 24, aa. 1 (partie), 2, 3 (partie), 71-74, 75 (partie), 76-81, 82 (partie), 83-101, 102 (partie), 103 (partie), 104, 113 (partie), 115, 117 (partie), 123, 127 (partie), 128 (partie), 131, 132.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les permis, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 3.1.1], a. 7.13.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis, D. 1395-2009 du 21-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 81A, a. 1.

Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 121.5], titre, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, Décision du 17-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 112, aa. 1, 2.

Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 125.1], titre, aa. 2, 3.1, 3.2, 32.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, Décision du 17-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 112, aa. 1-4.

Règlement sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et

audiologistes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 130.3], abrogé.

Règlement abrogeant le Règlement sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, Décision du 17-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 113, a. 1.

Règlement sur les prix du lait de consommation, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 251], ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation, Décision 9315 du 18-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 189, a. 1.

Règlement sur les contributions des producteurs de porcs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 327.1], a. 2.

Erratum, (2010) 142 G.O. 2, 331.

Programme de gratuité des médicaments pour le traitement de la grippe en situation de pandémie, [R.R.Q., c. **R-5**, D. 1386-2009 du 21-12-09, (2010) 142 G.O. 2, 322], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. 1985, ch. **F-7**.

Règles des Cours fédérales, DORS/98-106, aa. 50, 81, 213-219, 297, 364, 365, 366.

Règles modifiant les Règles des Cours fédérales (jugement et procès sommaires), DORS/2009-331 du 10-12-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2599, aa. 1-7.

Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales, L.C. 1991, ch. **41**.

Décret de 2010 sur les privilèges et immunités accordés relativement au Sommet du G8, DORS/2009-336 du

10-12-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 2651, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.